ID: 021-200048544-20230628-2023_11-DE



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 28 juin 2023 Délibération nº 2023-11

Objet de la délibération : Décision modificative n° 1

Président: Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical: 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 29 (dont 30 votants)

Date de convocation: 22 juin 2023

L'an deux mille vingt trois le vingt-huit juin à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Ahmed KELATI (Montbardois);

Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT Paul ROBINAT (Ouche et Montagne); Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine);

Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Alain GUINIOT (pouvoir de Graziella GUERRE) (Pays d'Arnay-

Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu);

Jean-Michel PÉTRÉAU (pouvoir de Catherine SADON), Jean-Denis BAULOT, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés: Yves BILBOT, Philippe LUCOTTE, Aurélio RIBEIRO (Montbardois); Patrick SEGUIN, Marc CHEVILLON, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne); Florence DELARUE (Pays d'Alésia et de la Seine); Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (pouvoir à Alain GUINIOT), Patrick BLIGNY, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais); Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON (pouvoir à Jean-Michel PÉTRÉAU), Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN

www.auxoismorvan.fr

03 80 49 65 09

13 rue de l'hôtel de ville 21350 Vitteaux









Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID: 021-200048544-20230628-2023_11-DE

La modification proposée résulte de la sous-évaluation des dépenses liées aux intérêts de la ligne de trésorerie. Actuellement, le Pays a 2 lignes de trésorerie, de 125 000 € chacune. Plusieurs actions d'importance ont justifié l'utilisation de ces lignes, depuis 2021, pour lesquelles l'avance de trésorerie a été partielle ou totale, en attente de versement des subventions :

- 120 000 € de panneaux Canal de Bourgogne
- 130 000 € pour les actions du Programme National de l'Alimentation
- L'ingénierie du Pays, dont LEADER

Au 1er janvier 2023, les subventions en attente de versement étaient :

- 60 000 € ingénierie LEADER 2021
- 15 000 € panneau Canal Pouilly-Bligny
- 50 000 € actions PNA (2022)
- 80 000 € ingénierie LEADER 2022
- 25 000 € Ingénierie Pays (CRBFC + CD21)

=> Soit 230 000 € de subvention en attente de versement qui ont justifié l'utilisation de nos lignes de trésorerie.

Au 1^{er} trimestre 2023, nous avons payé des intérêts sur 165 000 € empruntés. De plus, depuis mi-2022, les taux d'intérêt ont augmenté, entraînant une augmentation de nos remboursements d'intérêts. Suite au versement de quelques subventions et au paiement des cotisations des EPCI, et afin de limiter les frais de remboursement d'intérêts, **depuis fin mai, nous avons remboursé l'intégralité de nos lignes de trésorerie.** Cependant, nous allons les utiliser encore au 2d semestre et ce pour plusieurs raisons :

- Reste des subventions à percevoir sur les années passées, qui auront lieu en 2024 :
 - 80 000 € ingénierie LEADER 2022 (nous espérons fin 2023, mais le traitement des demandes de paiement est long pour Leader)
 - 75 000 € PNA pour 2022-2023 (dépenses ayant lieu en 2023), solde prévu en 2024
 - Toutes les ingénieries 2023 (habituel dans l'utilisation de nos lignes de trésorerie)
- Reste des actions à payer :
 - Actions PNA (études) : 30 000 €
 - Frais salariaux
 - Actions courantes

Il convient donc de ré-abonder la ligne permettant le paiement des remboursements des intérêts dûs au titre de nos lignes de trésorerie. Le poste d'animateur du CLS n'étant pas encore pourvu à ce jour, il est proposé de prendre des crédits sur les frais salariaux prévus à cet effet (qui étaient budgétés sur l'année entière). Il est donc proposé de faire le mouvement suivant :

Section Fonctionnement : Dépenses de Fonctionnement

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2023	Proposition DM 1	Nouveau budget 2023
Dépenses de Fonctionnement				
6615	Intérêts des comptes courants	1 500,00 €	+ 3 000,00 €	4 500,00 €
64131	Rémunération	165 800,00 €	- 3 000,00 €	162 800,00 €

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID: 021-200048544-20230628-2023_11-DE

Le budget 2023 reste à l'identique en dépenses de fonctionnement à 599 486,06 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

30 Pour:

Contre:

Abstentions:

1) Approuve la décision modificative n°1 du Budget 2023, telle que détaillée ci-dessus,

2) Charge Monsieur le Président de l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à : Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.